



---

## Séance du mardi 13 décembre 2016

---

Date de la convocation: 08/12/2016

**Date d'affichage de la convocation : 08/12/2016**

**Membres en exercice**  
: 10

*L'an deux mille seize et le treize décembre 18 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 9**

**Présents :** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Votants: 9**

**Pour:**  
9

**Représentés:**

**Secrétaire de**  
**séance:**  
**MASSEY Laurence**

**Excusés:** Guy CLARAC

**Absents:**

---

### **Objet: Délibération sur la nomination des représentants de la commune de PRENERON au SICTOM - DE\_2016\_014**

Considérant les modifications apportées par la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe à l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), visant à rajouter la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » aux Communautés de communes ;

Considérant la mise en conformité avec ces dispositions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant qu' en application des dispositions de l'article L.5211-17 et L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires doivent également faire l'objet de délibérations concordantes des Communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la Communauté ;

Considérant qu'en application de l'article L5214-21 du CGCT, la Communauté de communes se substituera de plein droit à ses communes membres au sein des SICTOM : de CONDOM, CENTRE, SUD et OUEST ;

La Communauté des communes ayant approuvé le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Il est demandé de nous prononcer sur la nomination des représentants de notre commune au SICTOM de Condom ;

A l'unanimité le Conseil Municipal :

**RECONDUIT** les deux délégués communaux: Mr Jérôme GAINARD titulaire  
Mme Laurence MASSEY suppléante

dans leurs fonctions.

Fait été délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents  
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture  
et publication le : 15/12/2016